# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 19/02/2026**

## BIOCOOP rappelle Riz au lait de brebis 2x120g




- Noms des modèles ou références concernés : **Riz au lait de brebis 2x120g**
- Marque : **Biocoop**
- **GTIN 3760121217097 Lot CB4 Date limite de consommation 25/02/2026**
- Conditionnements : **Étuis cartonnés de 2 pots de 120g.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/01/2026 au 19/02/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 64.213.101 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Magasins Biocoop**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suspicion d'erreur d'emballage (étuis brebis utilisés pour conditionner des pots de riz au lait de vache) La mention "VACHE" est cependant bien précisée sur l'opercule des pots et correspond bien à leur contenu.**
- Risques encourus par le consommateur : **Substances allergisantes non déclarées**
- Description complémentaire du risque : **Si une personne allergique aux protéines de lait de vache consomme ce produit, elle est susceptible d'avoir des symptômes de type digestifs, cutanés, respiratoires ou anaphylactiques.**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 27 février 2026**

## CONTACT

- Numéro de contact : **0800807102**
- Informations complémentaires publiques : **Si vous n'êtes pas allergique aux protéines de lait de vache, vous pouvez consommer ces produits sans risque. A NOTER que le type de lait utilisé est mentionné sur l'opercule : "VACHE"ou "BREBIS".**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre